

# MUNICIPALITÉ DE **Chartierville**



Province de Québec  
Municipalité de Chartierville

Lundi 6 janvier 2014

1. **Ouverture de la séance :**

Le maire Jean Bellehumeur ouvre la séance à 19 h 05.

Sont présents : les conseillers Louis Désy, Denis Dion, Raymond Fournier, Nancy Lacroix, Jocelyn Poulin et Claude Sévigny. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme est aussi présente.

**14-2403**

2. **Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Claude Sévigny d'adopter l'ordre du jour, avec un ajout de deux points supplémentaires:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des 2 et 9 décembre 2013.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
  - > Adoption du règlement 2013-04 (Code éthique & déontologie révisé)
  - > Facturation MTQ – 10% travaux supplémentaires (résolution)
  - > Soumission analyse eaux usées – Laboratoire Environex (résolution)
  - > Ajout de la signature de Pamela Blais pour les chèques (résolution)
  - > Augmentation salariale de 2,5% pour les élus & employés – budget 2014 (résolution)
  - > Demandes d'aide financière : 1) David Grégoire – 2) Mérite scolaire Cité-école Louis-Saint-Laurent – 3) Jeux du Québec Estrie
  - > Travaux de la façade (Compagnie PVCO)
  - > Facture de Y. Lapointe Inc.
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

**14-2404**

3. **Adoption des procès-verbaux des 2 et 9 décembre 2013 :**

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Louis Désy d'adopter les procès-verbaux des 2 et 9 décembre 2013. Adopté à l'unanimité.

**14-2405**

4. **Adoption des revenus & dépenses :**

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Denis Dion d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2013 pour un total des dé-

penses d'une somme de 42 322,52 \$ et un total des revenus d'une somme de 38 350,04 \$. Adopté à l'unanimité.

## 5. **Rapport du Maire :**

M. le maire explique aux personnes présentes la façon de comprendre les taxes foncières ; il mentionne, par la même occasion, que pour l'année 2014, le calcul des taxes foncières générales restera le même que l'an dernier et il n'y aura qu'une petite hausse de la collecte des résidus domestiques.

M. Bellehumeur discute avec les membres du Conseil des problèmes concernant la rénovation de la façade et deux résolutions seront prises au point 7 à cet effet.

Pour ce qui est du dossier des VTT, deux envois postaux ont été faits auprès de la population leur rappelant la soirée d'informations le 8 janvier prochain à 19h00 pour l'explication du projet du Club Quad Mont-Mégantic pour leur trajet envisagé à Chartierville.

## 6. **Rapport des comités ad hoc :**

### *CICM & CIMO :*

M. Fournier informe que le poteau de la route des sommets est maintenant en place au sommet de notre côte magnétique.

### *Loisirs :*

Mme Lacroix explique aux membres la réception d'une facture de Y. La-pointe Inc. pour l'installation qui s'est faite à l'été pour la clôture du terrain de balle. Cette facture avait sûrement été mise à l'oubli.

Pour le dossier de la patinoire, deux candidats ont été rencontrés, soit Yvon Blanchette et Pierre Fortier. Le choix s'est arrêté sur Pierre Fortier car celui-ci avait déjà l'expérience de la patinoire.

### *Comité sécurité civile :*

M. Denis Dion informe les membres du Conseil qu'ils devront discuter du schéma de couverture de risque incendie suite à sa rencontre avec le maire d'East Angus en compagnie de Jean Bellehumeur. Dossier à suivre.

### *Comité immobilier :*

M. Désy nous informe de l'acceptation du Ministère de l'Environnement suite à leur demande afin d'utiliser une partie du terrain en zone humide.

## 7. **Informations, correspondance & demandes diverses :**

**14-2406**

### *Adoption du règlement révisé sans modification 2013-04 (Code d'éthique et de déontologie des élus) :*

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Louis Désy et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2013-04 sans aucune modification. Ce règlement remplace le règlement 2011-03. Adopté à l'unanimité.

**14-2407**

### *Facturation MTQ – 10% travaux supplémentaires :*

**ATTENDU QUE** des travaux ont été effectués à la municipalité de Chartierville pour l'interception et le traitement des eaux usées ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville a signé une entente de collaboration avec le Ministère des Transports pour les travaux touchant la route 257 (Protocole d'entente N° 101028) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville a reçu la recommandation de paiement n° 6 nous soulignant qu'un solde de 2 435,75 taxes incluses représentant 10% des travaux supplémentaires imputables au MTQ n'était toujours pas réglé ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville a reçu une lettre de Me. Pierre Lessard le 16 décembre 2013 nous enjoignant de régler ce montant dans les plus brefs délais et qu'un chèque a été préparé à cet effet ce 6 janvier 2014 ;

il est proposé par Denis Dion, appuyé par Raymond Fournier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Chartierville approuve et recommande le remboursement par le Ministère des Transports de la facture au montant de 2 435,75 \$.

**14-2408**

*Soumission analyse eaux usées – Laboratoire Environex :*

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Claude Sévigny et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Chartierville accepte la soumission présentée le 5 décembre 2013 des Laboratoires Environex pour les analyses des eaux usées (affluent et effluent) au montant de 859,50 \$ annuellement, taxes en sus, telle que détaillée.

*Ajout de la signature de Pamela Blais pour la signature des chèques :*

**14-2409**

**Attendu que** la Municipalité de Chartierville doit désigner des représentants concernant son administration ;

**Attendu que** la Municipalité de Chartierville a dû nommer une nouvelle secrétaire-trésorière adjointe suite au départ de Mme Odette Bérard ;

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Louis Désy et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Chartierville mandate la secrétaire-trésorière adjointe Mme Pamela Blais à signer les chèques en l'absence de la secrétaire-trésorière Mme Maryse Prud'homme.

Tout document doit comporter deux (2) signatures, étant entendu que la signature de la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe doit toujours paraître avec la signature du maire Jean Bellehumeur ou du maire suppléant Louis Désy.

**14-2410**

*Augmentation salariale de 2,5% pour les élus et les employés :*

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Louis Désy que les membres du Conseil de la municipalité de Chartierville autorisent la secrétaire-trésorière à procéder à l'augmentation de 2,5% des salaires des élus et employés, tel que discuté lors de la préparation du budget pour l'année 2014. Adopté à l'unanimité.

*Demandes d'aide financière*

**14-2411**

*1) David Grégoire :*

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Denis Dion et résolu que la municipalité de Chartierville apporte un soutien financier à M. David Grégoire pour un montant de 700 \$.

**14-2412**

*2) Mérite scolaire Cité-école Louis-Saint-Laurent*

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Denis Dion et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville apporte une aide financière au montant de 60 \$ pour le gala des mérites scolaires à la Cité-école Louis-Saint-Laurent.

**14-2413**

*3) Jeux du Québec Estrie*

Il est proposé par Raymond Fournier, appuyé par Denis Dion et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville apporte une aide financière pour une commandite « Ami Bronze » au montant de 100 \$ aux Jeux du Québec Estrie.

**14-2414**

*Réfection façade Centre communautaire :*

**Attendu** que la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour rénover la façade du Centre Communautaire ;

**Attendu** que suite à cet appel d'offres, la plus basse soumission était celle de la compagnie PVCO ;

**Attendu** qu'en conséquence la Municipalité a confié les travaux faisant l'objet de cet appel d'offres à la compagnie PVCO ;

**Attendu** qu'en vertu des conditions prévues à l'appel d'offres, PVCO devait terminer les travaux au plus tard le 29 novembre 2013 ;

**Attendu** que les travaux ne sont toujours pas terminés ;

**Attendu** qu'à de très nombreuses reprises, les employés de PVCO ne se sont pas présentés au chantier, ou se sont présentés très en retard, sans que la Municipalité soit avisée à l'avance de telles situations ;

**Attendu** que PVCO a été avisée à de très nombreuses reprises, tant verbalement que par courriels, que si elle faisait à nouveau défaut de se présenter au chantier, le contrat lui serait retiré par la Municipalité, et que la suite de l'ouvrage serait confié à un autre entrepreneur ;

**Attendu** que ce 6 janvier 2014, PVCO et ses employés sont encore absents du chantier, et que la Municipalité n'a pas été avisée de cette situation ;

**En conséquence**, sur proposition de Denis Dion, secondé par Claude Sévigny, **il est unanimement résolu** de :

- **Résoudre** le contrat accordé à PVCO le 1er octobre 2013 ;
- **Confier** la suite du contrat de rénovation à une autre entreprise de construction;
- **Retenir** toute somme qui pourrait être payable à PVCO concernant ce contrat, jusqu'à ce que l'ouvrage soit complété par cette autre entreprise de construction;
- **Déduire** du prix du contrat de PVCO toute somme que la Municipalité devra payer à cet autre entrepreneur pour finaliser le contrat.

**14-2415**

**Attendu que** la Municipalité a, par résolution adoptée le 6 janvier 2014, procédé à la résolution du contrat de rénovation intervenu avec la compagnie PVCO concernant la rénovation de la façade du Centre Communautaire ;

**Attendu que** la compagnie Groupe Luc Fauteux Inc. s'est montrée intéressée à compléter le contrat de rénovation commencé par la compagnie PVCO ;

**Attendu qu'il** est prévu que les travaux nécessaires pour compléter ce contrat de rénovation sont estimés à moins de \$25,000 ;

**En conséquence**, sur proposition de Denis Dion, secondé par Claude Sévigny, **il est unanimement résolu de** confier à l'entreprise de construction Groupe Luc Fauteux Inc. le mandat de compléter le contrat de rénovation de la façade du Centre Communautaire de Chartierville, aux conditions suivantes :

1. Les heures travaillées par les employés de construction de Groupe Luc Fauteux Inc. seront payés au taux de \$75/ heure, plus les frais de déplacement prévus à la convention collective, plus les taxes applicables;
2. Les matériaux, s'il en est, seront payés au prix payé par l'entreprise, plus 15%, plus les taxes applicables.
3. Groupe Luc Fauteux Inc. devra, autant que possible, et à condition d'avoir la collaboration de PVCO, utiliser les matériaux déjà livrés ou préparés par PVCO.

**8. Période de questions :**

**9. Affaires nouvelles :**

**14-2416**

**10. Levée de la séance :**

La séance est levée à 20h30 par Nancy Lacroix sous la résolution 14-2416.

Jean Bellehumeur, maire

Maryse Prud'homme, secrétaire-trésorière